

République Française
MAIRIE DE SAINT-FLOXEL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU MARDI 17 DECEMBRE A 20 HEURES 30 MINUTES

Convocation : 11/12/2024

Affichage : 11/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept Décembre à 20 heures 30, le conseil Municipal de SAINT FLOXEL s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mr GUILBERT Joël, Maire.

Présents : Mr GUILBERT Joël, Mr ONFROY Jacques, Mme LEMIERE Isabelle, Mr LE TOUTEN Loïc, Mme FRIGOT Stéphanie, Mr FORTIN Denis, Mme LECARPENTIER Christelle, Mr GUESDON Mickaël, Mr LEFEVRE Antoine

Absents excusés : Mme MONTAGNE Emilie (procuration à Mme FRIGOT), Mme FERREY Floriane (procuration à Mme LECARPENTIER)

Secrétaire de séance : Mme FRIGOT Stéphanie

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 18/11/2024,
- Délibération mise en place de la prévoyance,
- Délibération mise en place RIFSEEP cadre emploi des rédacteurs,
- Délibération modalités de versement des subventions aux écoles,
- Retour mission CDHAT projet de restauration du logement du Presbytère,
- Présentation base de données cimetièrre,
- Informations et communications diverses,
- Interventions des conseillers,

Pour débiter la séance, Monsieur le Maire demande à ce qu'une minute de silence soit observée en hommage aux victimes du cyclone CHIDO survenu à MAYOTTE le 14/12/2024

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 18/11/2024

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu.

Délibération mise en place de la prévoyance

La Mairie a obligation de mettre en place une garantie prévoyance (maintien de salaire et invalidité) pour ses agents communaux avec une participation financière.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la proposition « Pack Confort » de Groupama avec effet au 01 janvier 2025. La commune devant participer mensuellement à la hauteur de 7€ du montant de la cotisation de chaque agent.

11 VOTES POUR

Délibération mise en place RIFSEEP cadre emploi des rédacteurs

RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Suggestions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Il s'agit d'une prime que la secrétaire de Mairie bénéficiait initialement lorsqu'elle était salariée de l'ancienne communauté de communes et qui avait été maintenue lors de son embauche par les communes. Suite à sa nomination comme rédacteur, il convient de délibérer pour qu'elle puisse continuer à bénéficier de cette prime dans son nouveau grade

11 VOTES POUR

Délibération modalités de versement des subventions aux écoles

Le conseil municipal décide de verser une fois par année scolaire une subvention aux écoles publiques et privées de Montebourg en retour d'un listing des enfants de la commune scolarisés dans leur établissement et selon le niveau scolaire et réparti comme suit :

Ecole maternelle : 10 €

Ecole primaire : 15 €

Collège : 20 €

Aucune autre demande de subventions ne sera accordée concernant les enfants scolarisés dans ces établissements.

11 VOTES POUR

Retour mission CDHAT projet de restauration du logement du Presbytère

Monsieur le Maire nous fait un visionnage sur le retour de l'étude faite par le CDHAT concernant la restauration du logement du presbytère, il nous présente les futurs plans et le budget prévisionnel. Une décision sera prise lorsque le Conseil Municipal disposera de tous les éléments

Présentation base de données cimetière.

Monsieur le Maire montre aux Conseillers Municipaux la base de données qu'il a lui-même créée pour la gestion du cimetière, des emplacements numérotés avec un plan par concession.

Informations et communications diverses.

- Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal qu'il a validé le devis du prestataire du logiciel de Mairie JVS pour la numérisation des actes d'état civil de 1893 à 2002 soit 1 547 actes pour un montant de 1 857.26€ HT. La mutualisation entre six communes a permis d'obtenir ce tarif.
- Devis demandé auprès de Manche Numérique pour avoir un plan de la commune avec les nouvelles adresses mises à jour 1 300 € HT : Mr le Maire informe qu'il ne donnera pas suite à ce devis.
- Monsieur le Maire donne la carte de remerciements qu'il a reçu pour l'ensemble du Conseil suite au mariage de Sandrine LEMIERE et Maxime JAMET

Interventions des conseillers

- Mme LECARPENTIER demande si une date est fixée concernant la réfection de la voirie rue de la Foulerie et alerte aussi sur des tôles qui menacent de s'envoler dans cette même rue. Monsieur Le Maire répond qu'il est difficile de programmer la réfection de la voirie puisque qu'il ne connaît pas le devenir de 2 bâtiments inoccupés et dégradés, la réfection devant être complète et en une seule fois pour avoir un bon résultat. Concernant les tôles, il se rendra sur place.
- Mr FORTIN demande ce qu'il advient de la prévention contre la vitesse dans la rue St Clair : Mr le Maire indique qu'il a un RDV la semaine prochaine avec les services de l'agence routière Départementale de Valognes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.